

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 27 juin 2024

L'an 2024 et le 27 juin à 17h30, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 20 juin 2024.

Date de la convocation : 20 juin 2024

Date d'affichage : 20 juin 2024

Délibération N° 27-06-2024 / N°109

Etaient présents les membres en exercice : 73

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Hubert Dingreville, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Yves Lienne, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Marie-Angèle Lefetz, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 8

Membres ayant donné procuration : 12

Membres votants : 93

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Sylvie Gabez, Jacques Nick, Yves Petit, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Patrick Dekeyser, Arnaud Ricq, Guy Vasseur, Philippe Lefebvre, Benoit François, Dominique Verdel, Eric Caron.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Béatrice Dausse suppléée par André Horon, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Romuald Delattre suppléé par Jacqueline Lécossois, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, Philippe Duez suppléé par Olivia Havet, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Henri Cuvillier suppléé par Frédéric Duriez.

Absents excusés : Alain Rose, Stéphane Locquet, Alain Traisnel, Raymond Lavigne, Christian Thilliez, Joël Toursel, Xavier Normand.

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Fabienne Kwiatkowski, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Maurice Soyez ayant donné procuration à Françoise Simon, Thomas Bonnelle ayant donné procuration à Michel Seroux, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Yannick Barlet ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele ayant donné procuration à Ludovic Degouve, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Raymond Wacheux, Anne-Sophie Larivière ayant donné procuration à Damien Bricout, Roland Descamps ayant donné procuration à Hugues Legoux, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux.

Secrétaire de séance : Philippe Carton

Titre de la délibération : Délégation au Président - accord de versement des subventions « coup de pouce réno » aux ménages éligibles au programme

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception :

- 1 -du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- 2 -de l'approbation du compte administratif,
- 3 -des dispositions à caractère budgétaire prises par la Communauté d'Agglomération à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 du C.G.C.T. portant sur les dépenses obligatoires à inscrire au budget,
- 4 -des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de la Communauté de Communes,
- 5 -de l'adhésion de la Communauté de Communes à un établissement public,
- 6 -de la Délégation de la gestion d'un Service Public (D.S.P.),
- 7 -des dispositions portant orientations en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Vu la délibération n°5 du 15-07-2020 donnant délégation au Président,

Considérant, la délibération N°108 en date du 27 juin 2024 qui met en place le programme « coup de pouce réno », subventions communautaires pour accompagner les ménages réalisant des travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation du logement.

Suite à l'avis favorable du Bureau du 19 juin et de la commission du 20 juin 2024, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'étendre la délégation au Président et de compléter la délibération n°5 du 15/07/2020 à ce sujet à savoir : donner délégation au Président :

- Pour l'attribution des subventions pour les ménages réalisant des travaux de rénovation ou d'adaptation du logement dans le cadre du programme « coup de pouce réno »


Le Président
Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 02/07/2024 et publication ou notification du 02/07/2024


Michel Seroux